

REGIONAL QUADRIMAGE

SAISON 2025 / 2026

LE COMMISSAIRE :

Christian CARON

Email : christian.caron439@sfr.fr

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours régional est ouvert à tous les membres de l'UR18.

En cas de sélection de leurs quadrimages, les participants devront cependant être à jour de leur cotisation fédérale pour voir leurs quadrimages monter en National 2.

Nous souhaitons faire émerger de nouveaux talents et permettre aux auteurs de notre UR qui n'ont pas été sélectionnés sur des compétitions nationales par leurs clubs de pouvoir concourir.

Afin de vivre au mieux ce moment au sein d'une compétition régionale, nous ne permettrons pas aux auteurs déjà présents en compétitions nationales de pouvoir participer aux compétitions régionales.

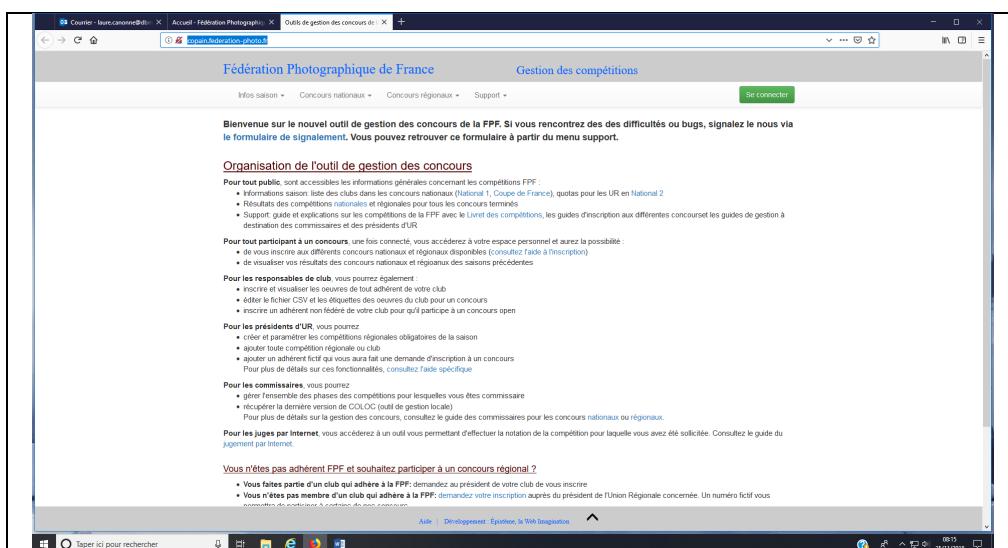
Nous encourageons cependant les clubs déjà en compétitions nationales à constituer une 2ème équipe afin que chaque club puisse participer à notre régional, car c'est aussi un moyen de cohésion de notre UR.

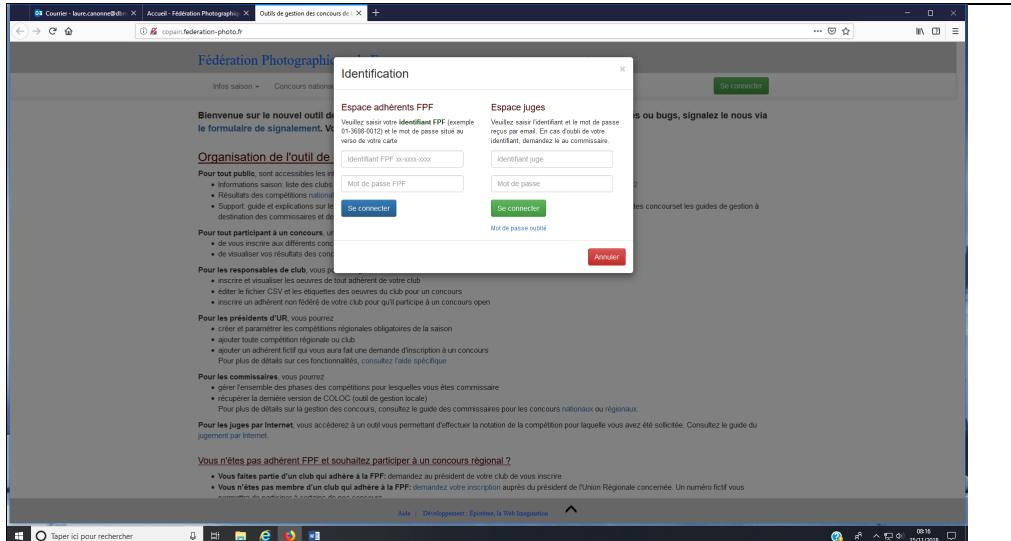
Nombre de quadrimages par clubs : illimité.

Nombre de quadrimages par auteur : 3

Sujet : libre. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés. Les commissaires se réservent le droit de supprimer les quadrimages qu'ils jugent inappropriées au regard du public.

Les quadrimages devront être saisies sur le portail concours du site fédéral :
<http://copain.federation-photo.fr/>





LISEZ ATTENTIVEMENT LE GUIDE DES COMPETITIONS: que vous trouvez dans l'outil copain Rubrique Support Guide des compétitions

TOUT QUADRIMAGE NON CONFORME SERA DESORMAIS REFUSE

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Date limite de dépôt sur le site :**Dimanche 22 Mars 2026**

3. JUGEMENT

Date : Dimanche 12 Avril 2026

Composition du jury : 3 personnes extérieures ou non à l'UR 18

Le jury notera les quadrimages en totalité de 20 (meilleure note) à 6

4. PALMARES

Classement par œuvre

Classement par club : sur les 3 meilleurs quadrimages, avec un minimum de 3 auteurs par club.

Classement par auteur : sur les 2 meilleurs quadrimages.

Mais également les coups de cœur des juges, commissaires et Président(e) de l'UR ; ainsi que les meilleures quadrimages dans les catégories les plus représentées.

5. SELECTION POUR LE CONCOURS NATIONAL 2

Les épreuves ayant obtenu les meilleures notes seront qualifiées. En cas d'ex-æquo, Le commissaire sera souverain afin de déterminer les œuvres participant au National.

L'attention des participants est attirée sur le fait que les œuvres montant en N2 doivent scrupuleusement respecter les règles décrites dans le guide des compétitions FPF, en particulier pour tout ce qui concerne :

- Les œuvres d'art qui doivent être intégrées dans la photographie comme décors et non comme sujet.

- Les images générées par l'intelligence artificielle (IA) qui sont formellement interdites. Sont seulement acceptés les outils qui permettent d'améliorer la densité, les contrastes, la couleur, le bruit etc... La créativité est libre à condition que toutes les modifications soient le fait de l'auteur.
- **Tout cela est décrit page 25**

Le nombre de quadrimages participant au concours national 2 est fixé par le Commissariat National en fonction des résultats de l'année précédente.

Le Commissariat régional informera les participants au Concours National 2 de la disponibilité et des résultats de leurs œuvres.

Les résultats, les meilleures œuvres, les coups de cœur seront mis sur le site de l'URSIF / UR18 (<https://ursif.fr/>)